

AR PREFECTURE

016-211601687-20160219-20160207D-DE
Regu le 23/02/2016

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil seize

En exercice : 15

Le 19 février à 18 heures 30

Présents : 12

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Votants : 15

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 février 2016

PRESENTS : MMES MOUNIER - PÉNIGAUD

MM. BARRAL – BOIREAU – BOISSIER DESCOMBES –

BOIVENT – CABROLIÉ – DESCLIDES – ESTIENNE – FAURE

– SAVIN – SUTRE

EXCUSEES : MMES BOULAI – COUTEAU – GAILHOUSTET

POUVOIRS :

MME BOULAI a donné pouvoir à M BARRAL

MME COUTEAU a donné pouvoir à M SUTRE

MME GAILHOUSTET a donné pouvoir à M SAVIN

M BOISSIER DESCOMBES a été nommé secrétaire

2016-02-07 D :

Objet : SDEG – Convention pour le versement d'un fonds de concours

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la campagne lancée par le SDEG pour le remplacement des lampes à vapeur de mercure. Il précise que cette convention porte sur les lampes à remplacer dans les villages du Bois, Margnac, La Jonchère, La Motte, La Mercerie, Nouailles L'âge, Cussac, Chante Merle soit 31 points d'éclairage.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que s'agissant du financement il convient de passer une convention avec le SDEG pour le versement de fonds de concours dont le montant s'élève à 1 733,50 € afin d'inscrire cette dépense en investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le principe du fonds de concours du SDEG et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer la convention s'y afférent.

Fait à Jauldes, le 22 février 2016

Le Maire

Eric SAVIN

